

05.05.2033

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** 
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname
BELLIER

Prénoms / Given names
Jean-Yves, Henri, Joseph, Denis

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality DATE DE NAISS. / Date of birth
M FRA 21 09 1958

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
VITRÉ

N° DU DOCUMENT / Document No. DATE D'EXPIR. / Expiry date
MVEXPBYF9 05 05 2033
002445



05.05.2033

05.05.2033

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** 
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD

NOM / Surname
FOUQUENET

Prénoms / Given names
Marie-Claude, Josette, Henriette

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality DATE DE NAISS. / Date of birth
F FRA 27 04 1964

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
VITRÉ

NOM D'USAGE / Alternate name
ép. BELLIER

N° DU DOCUMENT / Document No. DATE D'EXPIR. / Expiry date
TT8VDB575 05 05 2033
282605



05.05.2033



CAISSE D'ÉPARGNE

BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

Identification du compte pour une utilisation nationale

14445	20200	04735463208	62
Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Domiciliation

C.E BRET. P. DE LOIRE

BIC

CEPAFRPP444

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76 | 1444 | 5202 | 0004 | 7354 | 6320 | 862

Cadre réservé au destinataire du relevé

00035192496137 0022242

*

B.P.L



MR OU ME BELLIER JEAN YVES
16 RUE D ANJOU
35370 BRIELLES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

BELLIER JEAN-YVES HENRI JOSEPH DENIS
BELLIER MARIE-CLAUDE JOSETTE HENRIETTE
16 RUE D ANJOU
35370 BRIELLES

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0573021758155
Déclarant 2 (C) : 0116189518382

Référence du document : 24 B7 8045162 60
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
16 RUE D ANJOU
35370 BRIELLES

Numéro FIP 350 83 49 9844596789 3
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 24/04/2024

Somme de l'impôt sur le revenu

691,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2024 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

dans votre espace particulier sur

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence :
Nombre de parts :

36 968
2,0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou
par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R*
196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose
l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année
suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indument par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit
un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de
l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un
paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	16828	11634	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0		
Total des salaires et assimilés ²	16828	11634	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 1683	- 2663	
Pensions, retraites, rentes.....	13550		
Abattement spécial de 10%.....	- 1355		
Salaires, pensions, rentes nets.....	27340	8971	36311

Revenu brut global.....

CSG déductible.....			36311
			- 0

Revenu imposable.....

Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	506
----------------------------------	------	-------	---------	-----

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴

Décote.....				1510
Impôt proportionnel.....				- 761
				+ 65

Impôt total avant crédits d'impôt.....

814

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Crédits d'impôt.....	59	59	- 59
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	64	64	- 64

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....				691
---	--	--	--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Suite en page suivante >>>

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
--------------------	-----------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------	-----------------

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis				
Impôt sur le revenu 2023 d0 53:				691
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER.....				691
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence 25.....				36968
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible 19.....				506
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	168		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	151		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :				
Plafond total de 2022.....		Déclar. 1 16394	Déclar. 2 16394	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		4114	4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....		+ 4399	+ 4399	
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....		= 16741	= 16741	
AUTRES INFORMATIONS				
Taux moyen d'imposition.....	2,05%			
Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs				
Suite en page suivante >>>				



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
BRIELLES
les collectivités territoriales et divers organismes

La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VITRE
7 PLACE DU CHAMP DE FOIRE BP 906
35500 VITRE

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 73 021 758 155
Référence de l'avis : 24 35 4050980 47
Contrat de prélèvement : P3 35 0169018 52
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P335016901852

Numéro de propriétaire : 042 B00136 U

Département d'imposition : 350
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 042
BRIELLES

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 35053

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

-- Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :
SIP VITRE
7 PLACE DU CHAMP DE FOIRE BP 906
35500 VITRE
Tél : 02 99 74 54 48

• pour le montant de votre impôt :
SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

BELLIER JEAN-YVES HENRI JOSEPH DENIS
BELLIER MARIE-CLAUDE JOSETTE HENRIETTE
16 RUE D'ANJOU
35370 BRIELLES

Somme à prélever

1 088,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 1444 5202 000X XXXX XXX0 862
Identifiant de la banque : CEPAFRPP444
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2024 :

- le taux communal passe de 32,11 % à 32,59 %

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCFCMZ	PROP/INDIVIS	BELLIER JEAN-YVES HENRI JOSEPH DENIS
MCF33B	PROP/INDIVIS	FOUQUENET MARIE-CLAUDE JOSETTE HENRIETTE

Taxes foncières 2024

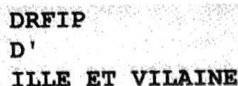
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2023	32,11 %	%	1,90 %	0,0829 %	6,98 %	0,381 %
	Taux 2024	32,59 %	%	1,90 %	0,0797 %	7,07 %	0,314 %
	Adresse	16 RUE D'ANJOU					
	Base	2414		2414	2414	2414	
	Cotisation	787		46	2	206	8
	Cotisation lissée						1049
	Adresse						
	Base						
	Cotisation						
	Cotisation lissée						
Cotisation 2023	746		44	2	225	9	
Cotisation 2024	787		46	2	206	8	1049
Variation	+5,50 %	%	+4,55 %	0 %	-8,44 %	-11,11 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	30,90 %	%	2,21 %	26,42 %	0,189 %	10,40 %	0,848 %
	Taux 2024	31,36 %	%	2,21 %	26,42 %	0,182 %	10,70 %	0,699 %
	Bases terres non agricoles	13		13	13	13	13	
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2023	4			3		1	
	Cotisation 2024	4		0	3	0	1	0
	Variation	0 %	%	%	0 %	%	0 %	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	

La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 35 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale	31
					Dégrèvement Habitation principale	
					Dégrèvement JA État	
					Dégrèvement JA Collectivité	
Références administratives : 350 21 111 053 042 042 F R					Montant de votre impôt	1088

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



N° ORDRE

A 77169

MOIS DE **MAI** 2025

TEMPS DE TRAVAIL

94.03 Н

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYS DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

[illegible]

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

MME BELLIER MARIE CLAUDE
16 RUE D'ANJOU
35370 BRIELLES



2D-DOC

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FR76 1444 5202 0004 7354 6320 862
CEPAFRPP444

SAS RGO MOBILITES VITRE

BULLETIN DE SALAIRE

01/05/25 - 31/05/25

183 Bld de Laval

35500 VITRE

SIRET 699200788.00098 NAF 4939A

Date	Matricule
28/05/25	00148

Adresse mail bjys@orange.fr

Groupe Groupe 9

Coefficient 140V

Qualification Conducteur 140V

Date d'entrée 01/09/19

M. BELLIER Jean-Yves

16 rue d'Anjou

35370 BRIELLES

CCN DES TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT

	Base	Taux	Montant	Part employeur
ELEMENTS DE REVENU BRUT				
10200 Salaire de base	90,00	13,205	1 188,47	
10350 Prime ancienneté	1 312,98	14,000	183,82	
678 Prime ICA	5,98	13,205	78,97	
683 Heures Amplitude majorées à 65% 65	2,66	13,205	22,83	
685 Heures de coupure	1,72	13,205	22,71	
SALAIRE BRUT :			1 496,80	

COTISATIONS SOCIALES

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales

Plafond SS : 2329,07 Base SS : 1496,8

Santé					
	Sécurité sociale	1 496,80		7,000	104,78-
	Complémentaire incapacité invalidité décès (Tr 1)	1 496,80	0,552	8,26-	9,70-
	Complémentaire santé	3 925,00	0,584	22,92-	34,39-
Accidents du travail - maladies professionnelles					
		1 496,80		2,960	44,31-
Retraite					
	Sécurité sociale (Tot.)	1 496,80	0,400	5,99-	30,23-
	Sécurité sociale (Tr 1)	1 496,80	6,900	103,28-	127,98-
	Complémentaire (Tr 1)	1 496,80	4,010	60,02-	89,96-
Famille					
		1 496,80		3,450	51,64-
Assurance chômage					
		1 496,80		3,200	47,89-
Autres contributions dues par l'employeur					
					54,90-
Cotisations de convention collective ou statutaire					
		1 496,80	0,165	2,47-	1,105
SG déductible de l'impôt sur le revenu					
		1 530,85	6,800	104,10-	16,53-
SG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu					
		1 530,85	2,900	44,39-	
Exonérations de cotisations employeur					
					150,58
TOTAL COTISATIONS :				351,43-	461,73-

AUTRES ELEMENTS NON SOUMIS

8061 Repas France	5,00	17,270	86,35	
8064 Casse-croûte	8,00	7,880	63,04	

Net social

1 145,37

Net à payer avant impôt sur le revenu

1 294,76

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			1 224,15	6 527,36
Montant net des HC/HS/RTT exonérées				1 289,55
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 224,15	1,80 %	22,03-	117,49

Total versé par l'employeur

2 107,92

	CP N-2	CP N-1	CP N						
Acquis		30,00	30,00						
Pris		18,00							
Solde		12,00	30,00						

NET PAYÉ
1 272,73 EUR

	Brut	Plafond SS	Net imposable	Montant HS exo	Impôt / revenu	Hrs travaillées		Chg salariales	Chg patronales
Bulletin	1 496,80	2 329,07	1 224,15		22,03	90,00		351,43-	461,73-
Cumul	9 380,99	13 241,28	6 527,36	1 289,55	117,49	534,71		2 013,00-	3 168,23-

Paiement par VIREMENT sur le compte FR76 1444 5202 0004 7354 6320 862 CAISSE D'EPARGNE Payé le 31/05/2025

10 Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin sans limitation de durée.

1/1

**Attestation sur l'honneur d'un représentant unique
dans le cadre d'une demande de prime de transition
énergétique portant sur un bien en indivision**

Je soussigné(e), Bellier Jean Yves
né(e) le 02/09/1958
demeurant au 16 rue d'Angou 35370 Briellès
atteste sur l'honneur être propriétaire en indivision du bien situé au 16 rue d'Angou
35370 Briellès, et être dûment mandaté(e) par l'ensemble des indivisaires.

Pour :

- faire réaliser au nom et pour le compte de l'indivision, les travaux de rénovation énergétique dans le logement susvisé ;
- constituer et déposer au nom et pour le compte de l'indivision une demande de prime MaPrimeRénov' sous le n° MPR-20.....-..... et aussi pour recevoir et traiter toute correspondance avec l'Agence nationale de l'habitat (ci-après l'« Anah ») ;
- recevoir au nom et pour le compte de l'indivision, le montant de la prime accordée par l'Agence et, en conséquence, pour présenter les pièces justifiant l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de la prime et recevoir toute correspondance émise par l'Anah relative au paiement.

J'atteste n'avoir déposé qu'une seule demande de prime pour le bien indivis et qu'aucune autre demande n'est en cours.

Je m'engage à respecter les engagements liés au bénéfice de la prime :

- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire occupant :
 - à ce qu'au moins un des indivisaires occupe le logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de demande de solde de la prime ;
 - à ce que le logement soit occupé à titre de résidence principale par au moins un des indivisaires pendant une durée minimale de trois ans à compter de la date de demande de solde de la prime.
- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire bailleur :
 - à louer à titre de résidence principale le logement rénové pendant une durée minimale de 6 ans à partir de la date de demande de solde de la prime ;
 - à louer ce logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de la demande de solde de la prime ;
 - à informer mon locataire de la réalisation de travaux financés par la prime ;
 - dans le cas d'une éventuelle réévaluation du montant du loyer, à déduire le montant de la prime du montant des travaux d'amélioration ou de mise en conformité justifiant cette réévaluation.

Je m'engage, en tout état de cause, à reverser personnellement à l'Anah les sommes perçues au titre de la prime, en cas de retrait de la prime.

Je suis informé(e) que :

-tout ou partie du montant de la prime pourra m'être retiré en cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur, notamment de la limite de trois logements visés par l'article 3 VII du décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié ou en cas de fraude ou de tentative de fraude ;

-l'ensemble des indivisaires s'expose à une sanction financière pouvant aller jusqu'à la moitié du montant de la prime et à l'interdiction de déposer un dossier auprès de l'Anah pour une durée maximale de cinq ans, en application du II de l'article 15 modifié de la loi n° 1479 du 28 décembre 2019, ainsi qu'à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente attestation

Fait à Brieffres, le 11/06/2025

Nom et prénom :

Bellier Jean-François

Signature :





J'ATTESTE:

- ne pas avoir commencé les travaux et/ou prestations avant le dépôt en ligne de la demande de ;
- avoir un projet de travaux sur un logement achevé depuis plus de 15 ans à la date de début des travaux et/ou prestations ;
- être propriétaire de ce logement ou disposer d'un droit réel immobilier me conférant l'usage du logement (usufruitier, contrat de viager) ;
- avoir déclaré les ressources de l'ensemble des membres de mon foyer.

JE M'ENGAGE À:

- faire réaliser les travaux et/ou prestations éligibles à par une ou des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE), lorsque cette certification existe pour le ou les travaux et/ou prestations réalisés. Ces entreprises doivent procéder à la fourniture et à l'installation des équipements, des matériaux ou des appareils. Les factures doivent concerner la fourniture des matériaux et équipements ainsi que les travaux de pose, et comporter les informations et mentions requises par la réglementation ;
- justifier de l'achèvement des travaux et/ou prestations conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de au plus tard dans un délai :
 - de 2 ans suivant la date de notification de l'octroi de la prime ;
 - de 1 an suivant la date de notification de l'octroi de la prime en cas de versement d'une avance ;
- déclarer les autres aides, les réductions et les contreparties accordées par l'entreprise de travaux et/ou prestations, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux et/ou prestations faisant l'objet de la demande de ;
- ne pas solliciter une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux et/ou prestations, notamment celles accordées par MaPrimeRénov' Sérénité ou le programme Loc'Avantages ;
- si je suis bailleur, je dois également respecter les engagements fixés dans la réglementation relative à et à signer l'attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur, disponible sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

JE SUIS INFORMÉ(E) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

- l'Anah peut effectuer à tout moment des contrôles, sur place (visite du logement) ou sur pièces (demande d'informations complémentaires) pour vérifier notamment la nature des travaux et/ou des prestations et leur réalisation effective, l'occupation du logement ... ;
- l'absence de réponse à la demande de contrôle, l'entrave ou le refus de la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de et peut entraîner son retrait ;
- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, la prime octroyée est annulée et les sommes déjà perçues doivent être remboursées ;
- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de la prime et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires ;
- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de ;
- le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux et/ou prestations. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande de paiement du solde.

APRES LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT:

- Je conserve l'original du présent mandat et téléverse sa copie dans mon espace personnel sur la plateforme
- Mon mandataire et moi pouvons révoquer le présent mandat à tout moment avant le dépôt de la demande de solde. Cette option est disponible sur mon espace personnel et sur celui de mon mandataire. En cas de révocation, mon mandataire et moi en serons immédiatement informés.

L'Anah décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à Briellay le 17/06/2025

Partie réservée au MANDAT (vous-même)

Nom et prénom :

Signature

Partie réservée au MANDATAIRE qui s'engage à informer le mandant des démarches relatives au présent mandat et à accepter les contrôles de l'Anah

Nom et prénom / Raison sociale (si personne morale): Retka Elhame

Signature

AGILECO

58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Tél : 02 41 63 08 67

SIRET : 498 846 914 00071 - APE : 4332A